



Festival de photographie
Comme des images

Provins (Seine et Marne)

La première édition du festival de photographie **comme des images** se déroulera de fin juin à septembre 2026 dans la cité médiévale de Provins (Seine et Marne).

Une des expositions du festival sera une série de photographies sur Provins, créées spécialement pour cet événement, dans le cadre d'une résidence d'artiste.

La ou le résident(e) sélectionné(e) aura 6 mois (de décembre 2025 à mai 2026) pour concevoir et réaliser une série photographique sur Provins.

Une sélection de 12 à 15 images sera exposée dans l'Église Sainte Croix de Provins, magnifique édifice du XIIIe siècle longtemps fermée au public :

<https://provins.net/eglise-sainte-croix/>

Pour candidater :

L'appel à candidatures est gratuit.

Il s'adresse à tous les photographes professionnels résidant en France et en Europe, sans condition d'âge.

La résidence est ouverte à toutes les écritures photographiques.

Les dates :

- Date limite d'envoi des candidatures : le vendredi 28 novembre 2025
- Annonce du lauréat : le lundi 8 décembre 2025
- Décembre 2025 / mai 2026 : résidence

Le festival assure le suivi des résidences et l'editing avec les photographes, ainsi que la production de l'exposition.

Un dossier complet doit être envoyé par email à :
associationcommedesimages@gmail.com

Il devra contenir les éléments suivants :

- Un synopsis du projet sur la ville de Provins (2 pages max. dactylographiées).
- Une biographie du candidat incluant une liste des expositions.
- Un portfolio photographique, comprenant au moins 3 séries déjà réalisées, incluant les légendes.
- Une copie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile.
- Le formulaire d'inscription rempli et signé

Important : merci d'utiliser Smash ou WeTransfer si le fichier fait plus de 10Mo

La bourse de création :

Une bourse de 4 000 euros sera versée à la ou au photographe sélectionné(e) à la suite de l'appel à candidature.

L'ensemble des frais (déplacement, repas, logement, moyens techniques...) sont à la charge du photographe pendant sa résidence.

Pour le vernissage, le ou la photographe sera hébergé(e) par l'association *comme des images* à Provins.

Le festival prendra en charge les frais de projection ou d'exposition.

La ou le résident(e) devra donner une photographie exposée lors du festival à la ville de Provins.

Règlement

Article 1 - objet

Une bourse d'aide à la création est proposée par le festival comme des images, à Provins, dotée par l'association du même nom en partenariat avec la mairie de Provins, la communauté des communes du Provinois et le département de Seine et Marne.

La bourse sera attribuée sur présentation d'un dossier de candidature complet constitué des éléments mentionnés à l'article 4.

Article 2 - conditions

Le jury, constitué de professionnels de l'image ainsi que Sabine Guedamour et Sébastien Mariau, fondateurs et membres de l'association *comme des images*, de la galeriste Esther Woerdehoff (marraine de la première édition du festival) se réunira début décembre 2025, pour désigner le ou la lauréate.

Les dotations des bourses de création sont :

- Une bourse de 4 000€ couvrant les honoraires, les droits de monstration, les frais durant la résidence.
- Le festival prendra en charge les frais de projection ou d'exposition (pour 12 à 15 images).
- Pour le vernissage, le ou la photographe sera hébergé(e) par l'association *comme des images* à Provins.

En contrepartie de la dotation attribuée, le lauréat s'engage à :

1. Acheter son projet photographique avant la fin du mois de mai 2026 et présenter une large sélection de 20 images, qualité exposition), de manière à sélectionner les 12 ou 15 images qui seront produites et exposées dans l'Église Sainte Croix de Provins.

2. Il reviendra au comité de direction du festival de déterminer les modalités de valorisation, sous forme d'exposition et/ou de projection.

3. Ne présenter le projet photographique réalisé dans le cadre de cette bourse à aucun autre prix, concours ou bourse avant sa présentation au festival **comme des images**, à l'été 2026.

4. Ne pas publier les photographies extraites du travail réalisé grâce à la bourse avant sa présentation au festival **comme des images** de 2026, sauf accord préalable du festival.

5. Faire figurer dans les publications et communications relatives au sujet photographique la mention : « Lauréat(e) de la bourse de **comme des images** ».

6. Autoriser **comme des images / la ville de Provins / Communauté des Commune du Provinois** à reproduire gratuitement une de ses photographies, déjà réalisée et choisie par ses soins, sur tout support de communication dans le cadre de la promotion des bourses **comme des images**, pendant la durée d'un an à compter de l'annonce du ou de la lauréate.

7. Autoriser **comme des images / la ville de Provins / Communauté des Commune du Provinois** à reproduire une sélection de 3 images - ainsi qu'un portrait de la candidate - choisies d'un commun accord avec l'autrice ou l'auteur, réalisées dans le cadre de la promotion de la bourse 2026 et plus largement du festival, à compter de l'annonce du ou de la lauréate.

8. Prévoir dans son budget une assurance le/la couvrant en cas de problème sur le terrain, tout au long de son reportage.

9. Le ou la lauréate ne pourra se représenter aux bourses **comme des images** durant cinq années consécutives.

10. Aucune photographie de la bourse ne sera réalisée avec de l'intelligence artificielle.

Article 3 - JURY

Le jury attribuera le prix en fonction des qualités professionnelles de la candidate, des photographies envoyées, et de la pertinence et de l'originalité du projet proposé.

Le jury est souverain dans sa décision qui sera rendue à la majorité à l'issue des délibérations ; sa décision est sans appel.

Article 4 – MODALITÉS DE CANDIDATURE

L'appel à candidatures est gratuit

Il s'adresse à tous les photographes professionnels résidant en France, sans condition d'âge.

La résidence est ouverte à toutes les écritures photographiques.

Les dates :

- Date limite d'envoi des candidatures : le vendredi 28 novembre 2025
- Annonce du lauréat : le lundi 8 décembre 2025
- décembre 2025 / mai 2026 : résidence

Le festival assure le suivi des résidences et l'Editing avec les photographes, ainsi que la production de l'exposition.

Un dossier complet doit être envoyé par email à :
associationcommedesimages@gmail.com

Il devra contenir les éléments suivants :

- Un synopsis du projet sur la ville de Provins (2 pages max. dactylographiées).
- Une biographie du candidat incluant une liste des expositions
- Un portfolio photographique, comprenant au moins 3 séries déjà réalisées, incluant les légendes
- Une copie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile.
- Le formulaire d'inscription rempli et signé

Important : merci d'utiliser Smash ou WeTransfer si le fichier fait plus de 10Mo

Toute candidature incomplète, ne répondant pas aux critères de ce règlement ou hors délai, sera éliminée de la compétition.

Article 5 – RESPONSABILITÉ

L'association **comme des images** se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution de la bourse au titre du présent règlement.

Article 6 – CONSULTATION DE RÈGLEMENT

Ce règlement est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'association **comme des images**.

Seul le droit français est applicable au présent règlement. Seule la version du règlement établie en langue française fait foi en cas de litige.